



COMPTE-RENDU REUNION DE DIRECTION DU 16/10/2018

Compte tenu des récents événements, le directeur départemental des finances publiques a pris l'initiative de convier les organisations syndicales aux réunions de direction qui concerneraient les situations des bâtiments D et E de la cité et de Dollfus à Mulhouse.

Son souhait est de nous transmettre en toute transparence les informations dont la direction dispose et, en fonction, de nous informer des choix qu'elle opère afin d'éviter les incompréhensions et interprétations (surtout les mauvaises) qui pourraient en découler.

Cette réunion est la deuxième à laquelle nous assistons.

La direction était représentée par :

- Monsieur KRAFT, directeur départemental des finances publiques ;
- Monsieur DUCHENE, directeur adjoint, responsable pôle Animation du réseau et expertise ;
- Madame DEFFONTAINES, responsable Mission stratégie, ressources humaines et communication ;
- Monsieur HEIMBURGER, responsable adjoint de la Mission Budget, logistique, immobilier et cités ;
- Madame BIGEL, assistante de prévention ;
- Monsieur STEINMETZ, directeur adjoint, responsable du pôle Etat et domaine ;
- Monsieur CHAMBOSSE, régisseur de Dollfus.

Pour les organisations syndicales, les présents étaient :

- Mathilde LANG, intersyndicale FO, CGT et Solidaires ;
- Olivier COTTON, CFDT et ;
- Vincent GEILLER, CFTC.

L'ordre du jour de la réunion était la situation des bâtiments D, E et Dollfus.

I) Le bâtiment D

Les tests de solidité de la dalle ont été effectués par la société RINCENT avec l'appui de la SAFI-GIM, représentée par Monsieur RITZENTHALER.

Le protocole de charge a été réalisé au 1^{er} étage uniquement (la dalle entre le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin étant consolidée et la dalle entre le 1^{er} étage et le 2^{ème} étage ne supportant qu'un étage et le toit).

Une cuve a été installée du côté rénové et une autre du côté non rénové, chacune a été remplie pour atteindre une charge de 8,5 tonnes.

Le système de mesure a permis d'établir que le bâtiment résiste bien à la charge, même plus que ce qui était prévu, et qu'il présente une bonne élasticité.

C'est une information importante et rassurante pour les agents en poste dans le bâtiment. Le directeur a précisé qu'il souhaitait qu'une information leur soit faite dans les plus brefs délais par l'intermédiaire de leurs chefs de services.

Reste néanmoins la question des hourdis. La problématique de la solidité de la dalle ayant été résolue, il est établi que les hourdis sont fragiles et peuvent se desceller parce qu'ils vieillissent.

La société APAVE, également avec le suivi de Monsieur RITZENTHALER, a débuté le contrôle humain (visuel et physique) mensuel des hourdis avant le test de charge de sorte qu'à ce jour, elle a déjà pu procéder à un contrôle comparatif de la situation avant le test de charge et après.

Là encore, le constat est positif parce qu'il n'y a eu aucun changement !

Dans un souci de parfaite communication, la direction, en fonction des disponibilités de Monsieur RITZENTHALER, souhaite organiser une rencontre entre ce dernier et les agents sur site. Les chefs de service et les agents seront prochainement informés de la date retenue.

Pour autant, l'absence de mouvement n'exclut pas un risque de nouveau descellement et la pose des filets de sécurité est sérieusement envisagée. A ce stade, des devis ont été demandés par Monsieur RITZENTHALER, la pose effective sera analysée à réception de ces derniers.

Toutefois, il est précisé que cette dépense ne sera engagée que si l'avenir du bâtiment D est assuré. La réflexion sera menée en tenant compte des éventuels budgets cités nationaux obtenus et des capacités réelles d'occupation du futur bâtiment B.

Concernant la rénovation des cités, la direction se veut optimiste quant à l'obtention de fonds dans la mesure où la demande est soutenue par le préfet, le SGAR et le Délégué du directeur général.

Enfin, la direction ayant confirmé que, dans la partie non rénovée du bâtiment, selon la société APAVE, l'amiante était encapsulée et ne présentait donc pas de risque pour les agents, les représentants du personnel ont rappelé que la réintégration d'agents, après la pose de filet, ne pourrait se faire sans la certitude de la mise en conformité de l'installation électrique et de l'étanchéité.

II) Le bâtiment E

La direction a sollicité le financement du remplacement de l'ascenseur (BOP 723), elle attend une réponse.

III) Le bâtiment Dollfus

A) Le ménage

L'entreprise ONET semble avoir réagi car il y a plus de personnel affecté et les prestations sont mieux réalisées.

La direction, et plus précisément Monsieur CHAMBOSSE, le régisseur, reste cependant vigilant pour que la qualité soit maintenue.

Les encadrements et les fenêtres et vitres intérieures ont été nettoyés.

Les radiateurs ont également été nettoyés exceptés ceux de l'open-space de la BDV qui ne sont pas accessibles.

Les moquettes ont été shampooinées, à la demande du médecin de prévention, elles seront changées dans deux bureaux uniquement.

B) La sécurité

L'ISST visitera les locaux le mardi 23 octobre. La prochaine réunion sera l'occasion de connaître ses constats et préconisations.

1) Incendie

Le compte-rendu de la formatrice sur la première session pour comprendre et réfléchir à la problématique d'évacuation des open-space est en cours d'analyse.

2) L'électricité

La mise en conformité du bâtiment est une priorité pour le directeur. L'entreprise détentrice du marché ne semble pas réagir, il s'agit de la mettre en demeure de le faire et à défaut de faire intervenir une autre, quitte à sortir du marché négocié par l'UGAP.

Le raisonnement est le même pour le fonctionnement des portails extérieurs qui ne se ferment plus et qui offrent une accessibilité au bâtiment aux personnes étrangères à l'administration

3) L'ascenseur

Le financement a été demandé par la direction mais il n'y a pas de retour.

Le directeur exige la réparation et la prise en charge des travaux (environ 6 000 €) par le local.

C) Chauffage

Excepté un, les radiateurs de l'open-space au 1^{er} étage ne fonctionnent pas, ce qui est inquiétant à cette période de l'année. Le directeur souhaite que les agents de la BLIC se chargent de les rendre accessibles s'ils le peuvent, à défaut qu'une entreprise extérieure soit appelée pour intervenir le plus rapidement possible et que les brigadiers bénéficient de locaux chauffés lorsque les baisses de température le nécessiteront.

D) Stationnement

Contrairement à la promesse initiale, la Mairie de Mulhouse n'attribuera pas gratuitement une dizaine de places de stationnement mais propose de les louer pour 61 € TTC par mois augmentés de 5 € de charges. La direction fera un point sur les besoins réels en stationnement avant de prendre sa décision et d'engager la dépense.

F) Aménagement des locaux

Comme prévu, des représentants de la SAFI-GIM se sont déplacés à Dollfus pour observer les locaux et réfléchir au réaménagement de la partie occupée actuellement par les huissiers. Il serait possible de créer 7 postes de travail. Madame DEFFONTAINES a été contactée par la délégation qui s'intéresse au projet et qui, à réception du projet, est prête à appuyer la démarche et participer à l'obtention des fonds. Les documents seront transmis la semaine prochaine.

Le directeur a réitéré son souhait de trouver une meilleure implantation entre les trésoreries, le PCE et le PCR, il a donné mandat à Monsieur CHAMBOSSE pour initier une réunion avec l'ensemble des chefs de service et engager la réflexion.

Enfin, le devis pour la rénovation de la toiture, évaluée à 105 000 €, est une dépense prioritaire pour le directeur. En effet, si la DDFIP continue d'occuper le bâtiment, cette réparation est un préalable indispensable aux travaux de rénovation à l'intérieur des locaux et si le bâtiment est cédé, les travaux permettront d'éviter une minoration du prix de vente lors de la négociation.